

Attestation

Utilisation du nouveau titre:

Spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral

Nous confirmons par la présente que les organisateurs et organisatrices avec brevet fédéral, vu l'art. 9.22 du règlement d'examen 2011, sont habilités à porter le titre de

spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral

à compter du 1^{er} juin 2013.

Examens fédéraux d'organisateur
Commission d'examen



Stefan Wiedmer
Président CE

Glattbrugg, juin 2013